



**DOSSIER SVIS RENTREE 2022**  
**APPLICATION FORM SCHOOL YEAR 2022**



Cambridge Assessment  
International Education

Cambridge International School



Chers parents,

Voici l'ensemble des éléments nécessaires à l'inscription définitive de l'élève :

## **PREMIERE INSCRIPTION**

### **Documents à compléter et signer :**

1. La fiche d'inscription.
2. La fiche de l'élève
3. La fiche médicale
4. La fiche des sports
5. La fiche d'autorisation de sortie.
6. La fiche du droit à l'image
7. Le code de comportement à SVIS

### **Pièces à fournir :**

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport.
- un certificat médical du médecin traitant en cas de prise occasionnelle ou régulière d'un médicament (en y spécifiant le nom du médicament, sa composition, la posologie et la durée de la prise).
- les bulletins des deux dernières années scolaires.
- 2 photos d'identité récentes de l'enfant.
- Photocopie carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- Les règlements nécessaires à la finalisation de l'inscription (Cf. p12).

Veillez retourner le dossier scolaire **complet** par envoi postal, à l'adresse indiquée : Sainte Victoire International School, Domaine Sainte Victoire, 13710 Fuveau.

## **REINSCRIPTION**

Pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement, nous vous remercions de bien vouloir nous signaler **tout changement de votre situation personnelle** et de remplir intégralement les pièces suivantes :

- La fiche de l'élève
- La fiche médicale
- La fiche des sports
- La fiche d'autorisation de sortie.
- La fiche du droit à l'image
- Le code de comportement à SVIS

Une fois le dossier complété par vos soins, le comité de direction de SVIS statuera, sous 10 jours à compter de sa réception, sur l'admission définitive de l'élève. Un courrier officiel vous sera adressé afin de vous indiquer si l'élève est définitivement admis ou non.

Vous remerciant de vos diligences,

Nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe SVIS



**PROCEDURE D'ADMISSION**  
**PROGRAMME DU BI POUR LES CLASSES DE 1eres et Terminales**

La politique d'admission à SVIS s'inscrit dans une démarche visant à déterminer si l'élève peut intégrer notre structure dans des conditions susceptibles de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

L'admission des élèves se déroule donc de la manière suivante :

- 1°) Entretien préalable de la famille avec le directeur.
- 2°) Test de niveau de langue.
- 3°) Remise des pièces scolaires de l'élève : notes de l'année en cours, appréciations des professeurs ainsi que tout document susceptible d'apprécier le niveau scolaire et la motivation de l'élève.
- 4°) Réunion de l'équipe pédagogique et prise de décision sur l'admission ou non de l'élève à SVIS.
- 5°) Communication de la décision d'admission ou non par le directeur à la famille dans un délai de **5 jours ouvrés**.



# Fiche d'inscription

## Identité de l'élève/ Identity of the student

Nom/ Name :	
Prénom/ First name :	
Date de Naissance / Date of birth :	
Lieu de naissance / Place of birth :	
Ville / city :	Département :
Pays / Country :	
Nationalité / Nationality :	

## Renseignements Académiques/ Academic Information

<u>Classe demandée/Asked grade:</u>	_____
<u>Langue maternelle/Mother Tongue</u>	_____
<u>LV2/ First Foreign language</u>	_____
<u>LV3/ Second Foreign language</u>	_____
<b><u>Language status :</u></b>	
<u>English Level</u> :	Native Speaker      Bilingual      Intermediate      Beginner
<u>Niveau Français</u> :	Langue Maternelle      Bilingue      Intermédiaire      Débutant
<b><u>Statut</u></b> :	Externe ½ pension – Interne semaine – Interne semaine et week-end.
<b><u>Status</u></b> :	half boarding pupil – full bording pupil week days only – full bording complete week.



## Renseignements Personnels/Personal informations

**Nom du père** \_\_\_\_\_ **Prénom du père** \_\_\_\_\_  
*Father's surname* \_\_\_\_\_ *Father's first name* \_\_\_\_\_

**Nom de la mère** \_\_\_\_\_ **Prénom de la mère** \_\_\_\_\_  
*Mother's surname* \_\_\_\_\_ *Mother's first name* \_\_\_\_\_

**Le représentant légal de l'enfant est/ The legal representative of the child is**

Le couple/Both parents

Le père/The father

La mère/The mother

Autres/Other (préciser/specify)

**Adresse** \_\_\_\_\_  
*Adress*

**Ville** \_\_\_\_\_  
*City*

**Pays** \_\_\_\_\_  
*Country*

**Portable/Mobile phone**

Père/Father \_\_\_\_\_

Mère/Mother \_\_\_\_\_

**Email**

Père/Father \_\_\_\_\_

Mère/Mother \_\_\_\_\_

**Signature / Signature.**

Par leurs signatures, les parents ou le titulaire de l'autorité parentale de l'élève s'engagent à accepter les présentes conditions générales

By signing this form, the parents or guardian of the applicant indicates acceptance of the general conditions.

Fait à FUVEAU le \_\_\_\_\_

Pour l'élève.

Pour l'école  
Le Directeur



## Fiche médicale

Nom de l'enfant : .....	Photo d'identité
Prénoms : .....	
Sexe : .....	
Date de naissance : .....	
Groupe Sanguin : .....	
Taille : .....	
Poids : .....	
Allergie à un médicament : .....	
Nom et Coordonnées du Médecin traitant : .....	

En tant que parent/personne responsable de l'enfant sus nommé, je donne l'autorisation à la direction de l'école, ainsi qu'à tout enseignant de l'école concerné par les soins et la santé de mon fils / ma fille,

- d'avoir accès aux données de la fiche médicale de mon enfant; ceci uniquement afin de répondre aux besoins de sa santé en cas d'urgence.
- de faire prendre en charge mon enfant par le SAMU ou les pompiers dans le centre médical le plus approprié en cas de blessure ou de maladie.
- de prendre, si les parents ne sont pas joignables, l'autorité de toute décision prise par le corps médical compétent en cas d'extrême urgence.

Signature (parent ou personne responsable de l'enfant).

### Anamnèse de l'enfant :

#### **L'enfant souffre-t-il ou a-t-il souffert de :**

- troubles de la nutrition ou de poids OUI NON
- troubles du sommeil OUI NON
- troubles social, émotionnel ou comportemental OUI NON
- troubles de la vue, de l'ouïe ou de l'élocution OUI NON
- troubles de l'apprentissage OUI NON
- troubles dermatologiques OUI NON
- troubles respiratoires / asthme OUI NON
- troubles rénaux/maladie du système uro-génital OUI NON
- troubles cardiaques OUI NON
- Diabète OUI NON
- Epilepsie OUI NON
- Allergies OUI NON Précisions.....

Merci d'apporter des précisions en cas de réponses positives à l'une ou l'autre des rubriques ci-dessus. (nature et fréquence des troubles, dernier épisode, intensité, soins...)



Elève Nom : Prénom : Classe :

A défaut de remplir le formulaire, vous pouvez fournir la photocopie des pages concernées du carnet de santé de l'enfant

**Maladies de l'enfant :**

**Indiquer les maladies déjà contractées par l'enfant en indiquant si possible la date.**

-oreillons OUI NON .....	-Rubéole OUI NON .....
-Scarlatine OUI NON .....	-Rougeole OUI NON .....
-Varicelle OUI NON .....	-Coqueluche OUI NON .....
-Diptérie OUI NON .....	-Pneumonie OUI NON .....
-Autre .....	

**Vaccinations de l'enfant :**

**L'enfant a reçu les vaccins suivants (indiquer la date).**

-Tétanos OUI NON .....	-BCG OUI NON .....
-ROR OUI NON .....	-Coqueluche OUI NON .....
-Hépathite A OUI NON .....	-Hépathite B OUI NON .....
-Diptérie OUI NON .....	

**Questions générales :**

L'enfant a-t-il subi une hospitalisation ou une intervention chirurgicale ? OUI NON  
Si oui, laquelle ? Y a-t-il des conséquences actuelles ?

.....  
.....  
.....

L'enfant prend-il occasionnellement ou régulièrement des médicaments ? OUI NON  
Si oui, lesquels et pour quelle raison ?

.....  
.....  
.....

Il est impératif en cas de prise de médicaments au sein de l'établissement de fournir un certificat médical certifié attestant le nom du médicament, la durée de la prise, la posologie, ainsi que la structure de la molécule pour les élèves étrangers.

L'enfant .....

• Est actuellement en bonne santé OUI NON

• Doit être particulièrement suivi sur les points suivants :

.....  
.....  
.....



## Autorisations de soins

Je soussigné(e) ..... père/mère/tuteur de l'enfant  
..... autorise l'établissement la Sainte Victoire International School à  
confier mon fils/ma fille aux soins de secouristes ou à un service médical d'urgence si une urgence  
vitale est constatée. Notamment si l'établissement n'arrive pas à joindre les titulaires de l'autorité  
parentale.

Date :

signature :





## Autorisations de sortie

### 1) Autorisation de sortie dans le cadre des activités éducatives de l'établissement : (visite d'exposition, manifestations culturelles, manifestations sportives,...)

Je soussigné(e) ..... père/mère/tuteur de l'enfant  
..... autorise l'établissement la Sainte Victoire International School à proposer à mon fils/ma fille des activités éducatives en dehors de l'établissement durant le temps scolaire.

Date :

signature :

---

### 2) Mon enfant est interne :

(Il est accueilli le dimanche fin d'après-midi ou lundi matin et quitte l'établissement le vendredi après le dernier cours)

Je soussigné(e) ..... père/mère/tuteur de l'enfant  
..... autorise les deux personnes suivantes à prendre en charge mon enfant en cas d'absence de ma part : -.....

Date :

signature :

---

### 3) Mon enfant est ½ pensionnaire :

(Il est accueilli chaque jour de 8h30 à 18h sauf le mercredi de 8h30 à 12h30)

Je soussigné(e) ..... père/mère/tuteur de l'enfant  
..... autorise :

-mon fils/ma fille à rentrer avec les deux personnes citées ci-dessous en cas d'absence des parents.

-.....

-.....

-mon Fils/ma fille à rentrer par ses propres moyens.

Date :

Signature :



## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) :..... Demeurant :

.....  
Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle mon enfant apparait ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre exclusif de l'école Sainte victoire international school ou lors d'activités organisées par cette école.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

J'ai connaissance que l'établissement est placé sous surveillance vidéo et que les images issues de ces caméras peuvent être utilisées par la direction de l'école ou les autorités compétentes en cas de nécessité. Ces images ne seront en aucun cas placées dans le domaine public.

Fait à : ..... Le : ..... Signature :



# CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION A SVIS RENTREE SCOLAIRE 2022

## A- FRAIS ANNUELS.

### **1- FRAIS DE SCOLARITE ET D'HEBERGEMENT.**

Pour l'année scolaire, les frais de scolarité et d'hébergement sont payables selon les modalités suivantes :

- Paiement comptant à l'inscription définitive de l'élève, remise de 5%.
- Paiement trimestriel, paiement le 5 du premier mois du trimestre en cours.

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

**ATTENTION : Tout paiement fractionné sera réglé impérativement par prélèvement automatique (remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement joint) ou par la remise de chèques avant le début de l'année scolaire.**

Les frais de scolarité sont les suivants pour la rentrée de septembre 2022 (prix exprimés en Euros):

### **PRIMAIRE-ELEMENTARY SCHOOL**

Classe fréquentée Class room	Frais de scolarité SVIS/Fees	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au vendredi pendant les sessions de cours. (cf calendrier scolaire)/ Boarding	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au lundi pendant les sessions de cours (cf. calendrier scolaire)/Full boarding
Préparation CP- CP/Grade1	10.200€		
CE1-CE2/Grade2 &3	10.900€		
CM1-CM2/Grade 4&5	11.200€		

**Note : Pas de droit d'inscription ni de droit d'entrée.**

## SECONDAIRE – MIDDLE AND HIGH SCHOOL.

Classe fréquentée Class room	Frais de scolarité SVIS/Fees	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au vendredi pendant les sessions de cours. (cf calendrier scolaire)/ Boarding <b>Transports Navette du vendredi et du dimanche compris.</b>	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au lundi pendant les sessions de cours (cf. calendrier scolaire)/Full boarding <b>Blanchisserie, Sorties des week-ends et Transports aux départs et retour de vacances compris.</b>
6ème–4ème/Grade 6,7&8	12.900€	9500 €	13.900 €
3ème-2 <sup>nd</sup> /Grade 9&10	14.900€	9500 €	13.900 €

## SECONDAIRE BACCALAUREAT INTERNATIONAL – INTERNATIONAL BACCALAUREAT.

Classe fréquentée Class room	Frais de scolarité SVIS/Fees	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au vendredi pendant les sessions de cours. (cf calendrier scolaire)/ Boarding <b>Transports Navette du vendredi et du dimanche compris.</b>	Hébergement seul avec notre partenaire EDEN du lundi au lundi pendant les sessions de cours (cf. calendrier scolaire)/Full boarding <b>Blanchisserie, Sorties des week-ends et Transports aux départs et retour de vacances compris.</b>
Programme du BI 1 <sup>ère</sup> Année / 2 <sup>ème</sup> Année.	17.900 (par année)	9500 €	13.900 €

**Note : Pas de droit d'entrée ni de droit d'inscription.**

- Une remise exceptionnelle de 5% sera accordée pour tout paiement comptant de l'année scolaire complète.
- Le versement à l'inscription d'un acompte de 25%, à valoir sur les **frais de scolarité**, permet seul de réserver la place de l'élève à SVIS.
- **Inscription aux épreuves du BI** : aux frais de scolarité il conviendra de payer en sus les sommes correspondant aux frais d'enregistrement de l'élève auprès de l'organisation du BI pour la présentation du Baccalauréat International.

### OPTIONS SPORT ETUDE

- Golf
- Football
- Tennis

Nous consulter pour établir un dossier spécifique.



**Les frais de scolarité comprennent** : les leçons figurants dans l'horaire de classe, les études surveillées, les manuels scolaires, l'utilisation des installations sportives, les repas, l'assurance responsabilité civile.  
**Ces frais ne comprennent pas** :

- L'uniforme SVIS.
- Les leçons particulières.
- Les séjours extra-scolaires (montagne, voyage, culture).
- Les sorties culturelles.
- Dépenses de santé (consultations médicales, radiologie, pharmacie).
- Les journées supplémentaires de présence à l'école.
- Les transports supplémentaires notamment : médecin, auto-école, sorties
- Les transports effectués en dehors de ceux réalisés par la navette de l'école (créneaux horaires à consulter auprès de la vie scolaire : schoollife@svis.fr).

### **Hébergement.**

Nous avons négocié pour vous, avec notre partenaire EDEN, des tarifs d'hébergement sur site en location d'appartements duplex meublés avec services. Les tarifs indicatifs précisés ci-dessus comprennent :

- Les repas du soir.
- Les transports du vendredi soir et du dimanche soir vers les gares et l'aéroport. (uniquement horaires de la navette)

### **Blanchisserie :**

Le pressing s'entend pour le nettoyage des vêtements de l'élève hors couettes, doudoune ou manteaux.

Le pressing est compris pour les internes permanents pour les week-ends supplémentaires.

Pour les internes semaine qui souhaiteraient bénéficier de ce service, son prix est un abonnement mensuel de 250 euros.

Un contrat de location sera conclu avec notre partenaire EDEN (annexe au présent dossier d'inscription). Les règlements de la prestation d'hébergement se feront directement auprès de notre partenaire.

Un montant forfaitaire de **300 euros** sera facturé par EDEN pour tout Week-end supplémentaire (2 nuits supplémentaires). Ce tarif comprend les transports, la blanchisserie et les repas.

Un montant forfaitaire de **150 euros** sera facturé par EDEN pour toute nuit supplémentaire en dehors de la période scolaire ou pendant le week-end.

**D'autres formules d'hébergement pourront être proposées sur demande.**



## 2- Prestations académiques faisant l'objet d'un forfait.

- La présentation aux différents diplômes sera facturée aux familles. (Baccalauréat IB, IGCSE Cambridge, examens officiels de langues...)
- Les langues officielles enseignées à l'école sont : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand et Russe.
- Pour l'étude d'une langue autre une étude forfaitaire personnalisée sera réalisée.
- L'uniforme SVIS est facturé forfaitairement la somme de 500€ TTC.

Conformément aux dispositions du règlement de l'école, le port de l'uniforme est **obligatoire**.

Tout uniforme complémentaire peut être commandé auprès de SVIS, nous consulter.



### 3- Dépôt de garantie.

Un dépôt de garantie sera demandé aux parents des élèves hébergés sur le domaine au début de l'année scolaire.

Ce montant vise à couvrir les dépenses complémentaires de l'élève, notamment :

- Argent de poche
- Consultations médicales ou les frais de soins.
- Options et leçons particulières.
- Achats dans les commerces
- Titres de transports (avion, train ou bus)
- Dégradations ou détériorations de matériel de l'école.

Une facture détaillée est établie à la fin de chaque trimestre.

Le montant de ce dépôt est fixé à 500 euros par an et par élève.

**Aucune avance ne sera faite par l'école tant que ce montant ne sera pas déposé.** Un appel de fonds complémentaire pourra être réalisé par SVIS si le montant du dépôt de garantie est consommé par l'élève.

### 4- Inscription définitive.

L'inscription de l'élève sera considérée comme définitive lorsque :

- Le dossier d'inscription complet sera déposé.
- Un exemplaire signé des règles de comportement à SVIS.
- Le versement d'un acompte, à valoir sur les **frais de scolarité de 25%** sera payé.
- Le versement de 500 euros pour l'achat de l'uniforme SVIS.
- Le versement des dépôts de garantie pour l'école et le logement.
- Le cas échéant l'autorisation de prélèvement remplie et signée.

### 5- Réinscription.

Toute réinscription devra intervenir **avant le 1<sup>er</sup> mai** de l'année scolaire en cours.

Par principe l'école conserve une place à un élève déjà inscrit. Faute d'une information particulière avant le 1<sup>er</sup> juillet, l'élève est considéré comme réinscrit pour l'année suivante.

Si la réinscription n'est pas souhaitée, elle doit être nécessairement confirmée par écrit avant le 1<sup>er</sup> juillet.



## 6- Coordonnées bancaires.

CREDIT AGRICOLE  
ALPES PROVENCE

### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
<b>RIB FRANCE</b>	11306	00031	48115378794	85
<b>IBAN ETRANGER</b>	FR76 1130 6000 3148	1153 7879 485		<b>BIC</b> AGRIFRPP813
<b>Domiciliation</b>	<b>Nom et adresse du titulaire</b>			
CA PRO AUBAGNE (00031)	S.A.R.L. SAINTE VICTOIRE INTERNATIONAL SCHOOL LIEUDIT CHATEAU L ARC CHEMIN DE MAUREL			
<b>Tél :</b>	13710 FUYEAU			

FILVERT :  
0 980 983 983 \*

INTERNET :  
[www.ca-alpesprovence.fr](http://www.ca-alpesprovence.fr) \*

INTERNET MOBILE :  
<https://m.ca-alpesprovence.fr> \*

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit  
381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE  
Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès 13097 Aix-en-Provence Cedex 2  
Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 019 231

\* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom





## B- Dispositions administratives.

La Direction de SVIS vous informe que :

- En cas de renvoi décidé par l'école ou d'un retrait décidé par les parents d'un élève, le trimestre en cours et le trimestre suivant sont dus.
- En cas d'annulation d'une inscription après le 1<sup>er</sup> juillet pour le premier trimestre et dans les 30 jours précédant le début du deuxième et du troisième trimestre, le trimestre complet suivant est dû.
- Les dégradations causées par les élèves sont à la charge des parents.
- L'école décline toute responsabilité en cas de vol de sommes d'argent, d'objets de valeur (ordinateur portable, téléphone, vêtements de marque...), de bijoux apportés par les élèves à l'école. Un coffre est à la disposition des élèves pour y placer ces objets ou sommes d'argent.
- Le respect des règles générales et particulières du comportement à SVIS s'impose aux élèves et à leurs représentants légaux.

## C- Visa étudiant.

Uniquement pour les élèves non européens.

Les parents doivent déposer une demande de VISA étudiant auprès des autorités administratives dès réception de l'attestation d'inscription à SVIS.



## D- Loi applicable, élection de domicile

La législation Française est la seule applicable aux rapports découlant du présent contrat quel que soit le domicile des parents, du représentant légal.

Seul le tribunal d'Aix en Provence sera compétant pour juger des difficultés qui pourraient apparaître dans l'application des dispositions du présent contrat.

Seule la version française de ce document fait foi.

Fait en deux exemplaires originaux

A

Le

Pour l'école

Pour l'élève.  
Ses représentants légaux.

 **Cambridge Assessment  
International Education**  
Cambridge International School

